

COMMISSIONS PARITAIRES NATIONALES
DES ENTREPRISES SOCIALES POUR L'HABITAT
SECRETARIAT DES COMMISSIONS ET GROUPES PARITAIRES

N/REF : dp/mnm

Paris, le 16 février 2009

Objet : Notification des deux accords salaires minima de branche pour 2009

Madame, Monsieur,

Je vous notifie, ci-joint, les deux derniers accords de branche sur les salaires minima signés le 12 décembre 2008, relatifs au nouveaux minima de branche applicables en 2009.

La date de notification fait courir le point de départ du droit d'opposition (pour mémoire).

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président



Le Secrétaire des Commissions et groupes paritaires esh
Didier POUSSOU

PJ : 2 accords

Destinataires :

- ◆ **Pour les organisations syndicales :** Mmes, Mlle, MM. BOILLOT (CFDT) - BALTHAZARD (CFDT) - BARON (CGC) - BECU (SNIGIC) - BLONDEL (CFTC) - BOILLOT (CFDT) - AGUILAR (CGT) - DEVEAUX (SNIGIC) - JANNOT (SNP) - JOUANNEAUX (FO) - LANGINIER (CGT) - LAROCHE (CFTC) - MARIE (FO) - MICHAUX (SNP) - PICAUD (CGC).
- ◆ **Pour les entreprises sociales pour l'habitat :** Mmes, Mlle, MM. CARLI (Président délégation employeurs) - De NIJS - FOURNIER (Présidente Fédération esh) - INDIGO - JOLY - JUILLAND - JUTON - LELIEVRE - OUTIN - QUEMIN - VERNIOLLE.